

COMITE DE SUIVI JOP : FIN DU GAME !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 16 octobre 2024,

Le lundi 14 octobre 2024, l'**UFAP UNSa Justice** a participé à la 8^{ème} et dernière réunion du comité de suivi des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Le ministère de la justice se félicite de la réussite de ces jeux, tant dans le domaine de la sécurité que de l'organisation. Il n'y a pas eu d'incident majeur le concernant. Le principal point à l'ordre jour concernait les modalités d'attribution du complément indemnitaire lié aux JOP.

Le directeur de projet chargé de la coordination des directions et services du ministère de la Justice pour les JOP nous explique qu'il y a la prime « **ex-ante** », qui est liée à une anticipation de l'organisation des services afin d'éviter de trop fortes contraintes liées aux jeux. 16 postes supplémentaires de vacataires ont ainsi été attribués à la DAP.

Cette prime « ex-ante » de 500 euros est attribuée aux agents issus à 90% des DISP de Paris et de Marseille, notamment les ERIS, PREJ et ELSP mais aussi d'établissements pénitentiaires et de SPIP.

La prime dite « **ex-post** », elle, fait l'objet d'un constat a posteriori des jeux olympiques afin d'évaluer le surcroît d'activité durant ces derniers. D'après le secrétariat général, les jeux n'en auraient pas engendré de manière directe selon des données issues du fichier statistique de l'applicatif CASSIOPEE.

Concernant la DAP, les personnels concernés sont :

- les agents de la cynotechnique engagés pour la sécurité des sites,
- les agents du service national du renseignement pénitentiaire,
- certains agents des DISP de Paris et Marseille ayant été fortement mobilisés.

Au global, la DAP a une enveloppe de 351000 euros pour 430 agents avec des primes s'échelonnant entre 500, 1000 et 1500 euros. Au regard de l'investissement collectif durant cette période, il s'agit là d'une escroquerie !

Concernant les reports de prises de fonctions imposés à certains agents affectés en Ile-de-France et sur le département des Bouches du Rhône abordés lors de l'une des réunions de ce comité, l'**UFAP UNSa justice** était intervenue auprès de la DAP et interviendra à nouveau pour que ces agents maintenus sur leurs anciens établissements puissent bénéficier de cette prime. L'administration ne prenant pas la mesure d'un tel report pour les agents concernés ! Chacun appréciera...

L'**UFAP UNSa justice** n'a jamais été en accord avec les critères d'attribution de cette prime et a toujours revendiqué des montants de primes équivalents à ceux appliqués aux agents du ministère de l'Intérieur.

Pour ce qui est de la reconnaissance du travail accompli au quotidien par les personnels pénitentiaires et durant la période des JOP, le compte n'y est pas ! Pourtant ils ont permis, par leur engagement et leur professionnalisme sans faille, que l'actualité soit braquée sur les seules épreuves sportives et non pas sur des incidents majeurs dans les détentions...

L'UFAP UNSa Justice, une présence quotidienne au service du terrain !

Pour l'**UFAP UNSa Justice**
Jimmy OBERTAN, Secrétaire Général Adjoint
Nolwen DUGUE, Secrétaire Nationale